



**L'UNSA
Vous informe !**

Section UNSA Pas de Calais

Comité Social d'Administration Local 12 juin 2025

Le Comité Social d'Administration local s'est tenu dans les locaux la DDFiP du Pas-de-Calais. Il a commencé à 9 h 30 et s'est terminé à 15 h 30. La présidence était assurée par M. Jean-Marc LELEU, Directeur des Finances Publiques du Pas-de-Calais, le secrétariat par M. FOUGNIES et le secrétariat-adjoint par Solidaires DDFIP 62.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des PV relatifs aux CSAL des 6 et 20 mars 2025 et au CSAL du 30 avril 2025 (pour avis) ;
2. Travaux immobiliers en cours et à venir - rationalisation ds implantations arrageoises (pour information) ;
3. Nouvelle organisation du SIE de Calais (pour information).
4. SIP : Retex sur la mise en œuvre de la note "SIP de demain" (pour information) ;
5. Budget-Opérations immobilières : bilan 2024 et prévision 2025 (pour information) ;
6. Bilan de l'expérimentation de la gestion à distance des hébergés des ESMS budgets annexes d'un budget M57 (pour information)
7. Transfert des affaires économiques à la Mission Départementale Risques et Audit (pour information)

Toutes les organisations syndicales étaient présentes.

1. Approbation des PV relatifs aux CSAL des 6 et 20 mars 2025 et au CSAL du 30 avril 2025 (pour avis) ;

Les procès verbaux n'ont pu être présentés ce jour. Ils seront soumis au vote ultérieurement.

2. Travaux immobiliers en cours et à venir - rationalisation des implantations arrageoises (pour information) :

L'étude et les discussions avec le cabinet ETYO en sont au stade 3 : microzoning.

Il s'agit à ce stade de vérifier que l'implantation des services est réalisable alors qu'au stade 2, nous abordions les possibilités en grande masse (ratio de surfaces en grande partie).

Le cabinet ETYO nous a donc proposé deux options d'installation pour chaque bâtiment.

Les plans reprenant nos arbitrages seront rendus en phase 4 avec un calendrier prévisionnel ainsi que le coût des travaux à financer.

Suite à la restitution de la phase 3, une visite du responsable de la Mission Régionale de la Politique Immobilière de l'État (MRPIE) puis un échange avec le bureau SPIB2C ont été réalisés. Les projets sur les deux bâtiments devront faire l'objet d'un projet global soumis à la labellisation de la CNIP (commission national de l'immobilier public). Le budget obtenu et les travaux s'étaleraient sur plusieurs exercices budgétaires.

Cela étant, à ce stade, la probabilité d'obtenir un budget est très aléatoire.

Le projet doit être présenté et réalisé dans sa globalité. Dans ce contexte, aucun déménagement de service n'est d'actualité.

Afin de respecter le ratio des surfaces il est envisageable d'intégrer d'autres services comme le CIO ou certains services du rectorat.

Le renouvellement du bail de l'immeuble Brassart est en cours de négociation.

3. Nouvelle organisation du SIE de Calais (pour information).

Le SIE de Calais est composé d'un siège situé à Calais et d'une antenne se trouvant à Saint-Omer. Cette situation fait suite à la fusion des SIE de Calais et Saint-Omer au 1^{er} janvier 2023.

Lors de la fusion, l'organisation suivante a été mise en place sous la forme de 4 pôles :

- Pôle comptabilité.
- Pôle vie de l'entreprise.
- Pôle contrôle-relance.
- Pôle recouvrement.

Quelques missions ont changé de pôle, notamment après l'AUDIT du SIE fin 2023, mais la structure des 4 pôles est restée sans changement.

Cependant, après 2 années d'exercice, il apparaît qu'une réorganisation de deux des pôles est souhaitable afin d'une part de rééquilibrer la charge de travail des agents et d'autre part de simplifier quelques missions. En effet, il est constaté, par l'encadrement et par les agents, des difficultés organisationnelles conduisant à des problématiques chronophages et parfois conflictuelles (gestion des mails et des E contacts) ainsi qu'une trop grande « spécialisation » qui engendre en cas d'absence des agents à la fois une gêne pour remplir les missions et un stress important pour les agents présents.

Une réunion avec les deux adjointes a été effectuée le 30 janvier 2025 afin d'envisager une réorganisation du service. Cette réunion a abouti à la conclusion que la fusion de deux pôles (vie de l'entreprise et relance-contentieux) et une nouvelle répartition des secteurs pouvait permettre une plus grande souplesse dans le

travail pour les agents, un gain de temps pour les adjointes en recentrant leurs missions sur des tâches plus complexes et en adéquation avec la demande des agents, tout en conservant la qualité des travaux de l'équipe.

► Nouvelle organisation :

La fusion des pôles « vie de l'entreprise » et « contrôle/relance » a pour but de répartir la charge de travail de manière plus homogène entre les agents.

Création de 4 IFU : 2 sur le siège et 2 sur l'antenne.

Ces IFU sont composés respectivement de 3 et 2 agents avec un « sachant » dans chaque.

Le nouveau projet ne s'accompagne pas d'un plan de formation spécifique.

Une formation en local, particulièrement en matière de CFE, sera mise en place par les « sachants » à partir de juin et chaque agent pourra exprimer ses besoins individuels.

4. SIP : Retex sur la mise en œuvre de la note "SIP de demain" (pour information) ;

Rappel

Par une note du 16 mai 2023, le Directeur général a arrêté plusieurs orientations à mettre en œuvre portant sur l'organisation interne des SIP. Le champ de ces évolutions sur le contenu des missions des SIP avait antérieurement fait l'objet de réflexions approfondies dans le cadre de GT nationaux au cours de l'année 2022, ayant associé étroitement le réseau et auxquels la DDFIP du Pas-de-Calais a participé.

La situation et la taille des SIP du département n'a pas conduit à la définition d'un schéma unique d'organisation mais chaque structure de s'inscrire dans un chemin d'évolution qui permette d'atteindre une organisation cible, à savoir :

- l'accueil de l'usager coeur de métier du SIP et affaire de tous,
- la réaffirmation de la mission essentielle des SIP en matière de tenue et de qualité des fichiers comme de prévention et de lutte contre la fraude,
- l'effectivité de la désectorisation des travaux et du décroisement des compétences pour aller vers davantage de polycompétences.

En 2024 des Groupes de travail ont été mis en place concernant le décroisement et l'accueil, visant à évoquer les tâches d'accueil et d'assiette pouvant être effectuées par des agents « profil recouvrement » d'une part ainsi que les tâches d'accueil et de recouvrement pouvant être effectuées par des agents « profil assiette » d'autre part.

La division AIMF et le service de formation professionnelle de la division RH de la DDFIP 62 ont mis en place pour les agents un calendrier de formation adaptée afin de faire évoluer les missions ou pour acquérir une compétence s'inscrivant dans une technicité particulière dont ils pourraient être les référents.

Campagne 2025

Les chiffres définitifs ne sont pas connus à ce jour. Ils seront présentés lors d'une prochaine séance.

5. Budget-Opérations immobilières : bilan 2024 et prévision 2025 (pour information) :

La dotation globale de fonctionnement est déterminée selon deux composantes :

La part Agents qui est calculée pour l'ensemble des directions locales en retenant l'effectif au TAGERFIP.

La part Locaux dont le montant est déterminé sur la base des besoins de financement déclarés par les directions.

S'agissant de la dotation de 2^e niveau (changement résidence, CAPistes nationaux, commission CB, apprentis..), elle représente 70 % des dépenses de l'exercice précédent.

La dotation de 1^{er} niveau 2025 est en baisse de près de 391 440 € par rapport à 2024.

La DGF recouvre les domaines suivants :

◆ Les dépenses de locaux: loyers, charges locatives et de copropriété, nettoyage, sécurité, entretien et maintenance de bâtiments, taxes liées aux locaux et transports de fonds.

◆ Les dépenses de fonctionnement: fournitures et documentation, consommables informatiques, téléphonie, affranchissement, déplacements, imprimés, frais d'actes des huissiers de justice, frais de copie.

◆ Les dépenses d'équipement: mobilier, véhicules, micro-informatique, matériels divers.

Le budget comporte trois niveaux:

◆ Le premier niveau représente la dotation globale de fonctionnement de base et permet de financer la plus importante partie des dépenses de fonctionnement.

◆ Le deuxième niveau regroupe les crédits dits fléchés dont l'équilibre est réalisé au niveau national. Il s'agit des frais de poursuite et de contentieux hors dépenses d'huissiers de justice, des frais de déplacements des CAPistes nationaux, et les frais de déplacement liés à la formation professionnelle, les frais de commissionnement des cartes bancaires ainsi que les apprentis. Les crédits de deuxième niveau peuvent être réajustés sur demande justifiée des directions lors des rendez-vous budgétaires.

◆ Le troisième niveau est constitué d'abondements exceptionnels, alloués en cours d'année à partir de la réserve interrégionale et des crédits sociaux (subventions restaurants administratifs, équipements pour handicapés ...) ou de crédits centraux.

Evolution des dépenses quelques exemples

La part des dépenses d'affranchissement par rapport au total continue sa baisse.

La part « locaux » représente plus de 50 % de l'exécution totale.

Les frais de déplacement représentent désormais le deuxième poste de dépense le plus important. Ainsi, la part des frais de déplacement sur l'exécution totale est de 18%.

La consommation de papier s'élève à près de 9 ramettes annuelles par agent.

Budget prévisionnel 2025

Des charges à payer reportées sur 2025 qui s'élèvent à 113 506€.

Des dépenses de fonctionnement courant de la direction et de dépenses exceptionnelles programmées pour 2025 avec notamment :

- Travaux d'entretien courant : 400 000 €,

- Mises aux normes réglementaires : 50 000€

- Prestations de nettoyage/surveillance/traitement des déchets : 520 000 €,

- Frais de mission (frais de déplacement hors frais de stage ex. EDR, réunions...) : 720 000 €,

- Mobilier salle de réunion Montreuil et SIP Boulogne Sur Mer : 15 000€

- Acquisition de 4 Serveurs informatiques et 80 PC : 60 000€

- Acquisition de 50 casques : 12 000€
- Renouvellement de 30 fauteuils : 10 000€
- Renouvellement de 80 PC fixes (déploiement Windows 11) : 25 000 €

Un budget Vert 2025 est tracé dans CHORUS afin de permettre un suivi des dépenses relevant de la transition écologique. Il est prévu dans ce budget :

- Le renouvellement de la location de VAE auprès d'ARTIS : 1080 €
- L'acquisition de 2 stations de réparation (Arras et Béthune) : 3500 € l'une (Prime OEPV 1200 €).
- la prestation Géovélo de mise à disposition d'une application d'itinéraires vélos sécurisés (suivi du challenge Mai à Vélo) : 2 691€
- l'achat de graines ECOSEM (Refuges LPO de Bruay et Béthune) : 753€

Un budget convivialité a été reconduit par service (hors Brassart et Foch le budget ayant été utilisé pour la galette des rois) avec une enveloppe s'élevant à 15€ par agent.

Dispositif d'optimisation des dépenses et des achats (DODA)

La Direction Générale a décidé la mise en place d'un dispositif d'optimisation des dépenses et des achats (DODA). Chaque direction doit établir un plan d'actions budgétaires autour de plusieurs axes et définir des cibles d'économies sur 2025 et 2026 avec un axe imposé sur l'affranchissement et un axe au choix lié aux caractéristiques de la direction.

Pour notre direction, eu égard au niveau de consommation de notre DGF, les frais de déplacements ont été retenus.

Les travaux de mise aux normes des accueils de CALAIS et de St OMER seront réalisés en 2025.

6. Bilan de l'expérimentation de la gestion à distance des hébergés des ESMS budgets annexes d'un budget M57 (pour information)

Une expérimentation a débuté depuis le 1er mars 2025 qui porte sur la gestion à distance par les agents de la Trésorerie hospitalière de Lens des hébergés de l'EHPAD du SIVOM du Bruaysis, actuellement géré par le SGC de Bruay-La-Buissière.

Le 22 mai 2025, une visio-conférence a été organisée entre les deux postes afin de faire le bilan de cette expérimentation. Les deux parties ont exprimé leur satisfaction au sujet de l'expérimentation.

Une adaptation des agents face à ce nouveau mode opératoire a été nécessaire au début de l'expérimentation. Une fois la mise en route effectuée, aucune difficulté majeure n'a été rencontrée.

La TH de Lens a reconnu une augmentation de la charge de travail. Il est espéré à cette occasion que tous les postes vacants soient pourvus.

L'EHPAD, qui avait pu être inquiet du changement de mode de gestion des hébergés, a fait part de sa satisfaction du nouveau mode opératoire auprès de la responsable du SGC de Bruay.

L'avantage principal reconnu par les participants est la création d'un pôle expertise de la gestion des hébergés à la TH de Lens.

Ce mode de gestion sera pérennisé pour les hébergés de l'EHPAD du SIVOM du Bruaysis.

L'expertise en matière de gestion des hébergés aura vocation à être confortée à l'occasion du transfert en septembre 2026 de l'EHPAD budget annexe de l'hôpital de Béthune-Beuvry, et des hébergés des EHPAD F. Degeorge et M. Curie, actuellement gérés par le SGC de Béthune, si ces opérations sont confirmées.

En outre, il est proposé que la TH de Lens prenne aussi en charge les hébergés de l'EHPAD de Neufchatel-Hardelot géré par le SGC de Boulogne-sur-Mer, et ceux de l'EHPAD de St Laurent géré par le SGC d'Arras. Le responsable de la TH de Lens a indiqué ne pas y être opposé. L'absence de proximité géographique entre les postes n'est pas considérée comme un obstacle dans la mesure où des moyens de gestion à distance sont mis en oeuvre.

Des points d'étape seront réalisés, à minima tous les 6 mois, afin de maintenir la qualité de leur coopération.

7. Transfert des affaires économiques à la Mission Départementale Risques et Audit (pour information)

Le renouvellement du responsable du pôle fiscal et secteur public local, faisant suite au départ du titulaire actuel, a été l'occasion d'une réflexion sur la répartition des charges actuelles et sur l'organisation permettant un exercice optimal de nos missions.

Il est apparu opportun de mettre en place un pilotage spécifique de la conduite des affaires économiques qui possèdent une sensibilité particulière dans le département, lequel connaît depuis plusieurs années une restructuration importante de son tissu économique et notamment de ses industries et fait l'objet d'un suivi rapproché tant des autorités gouvernementales que des élus tant nationaux que locaux.

Cette sensibilité de la mission s'est trouvée renforcée à la suite des épisodes COVID et des inondations qu'a subi le département et qui a nécessité une assistance rapprochée des entreprises en difficulté, une grande réactivité et une disponibilité importante des agents en charge des missions économiques.

Cette mission constitue une priorité pour le directeur.

Il a donc été décidé, de transférer la cellule des affaires économiques, intégré auparavant à la division SPL, au sein du pôle fiscal et SPL et de la placer sous le pilotage du RDRA, sous l'autorité directe du directeur, la frontière demeurant étanche entre cette cellule et la MDRA en tant que tel.

La cellule action économique comporte outre le RDRA encadrant, 2 agents A et un agent C qui exercent plusieurs types de missions.

Le rôle de Conseiller Départemental aux Entreprises en Difficulté (CDED) :

Accompagnement de 385 entreprises en 2023 et de 170 entreprises en 2024, dont 75 pour les inondations ayant frappé le Pas-de-Calais en novembre 2023 et janvier 2024.

Le rôle de secrétariat permanent (SP) de la Commission des Chefs des Services Financiers (CCSF) du Pas-de-Calais :

64 entreprises sont suivies actuellement (montant de dettes cumulées 21 M€, 2462 emplois)